

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2584 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BADRANE FOUAD

Date de naissance :

01.06.1954

Adresse :

Lot 23 Htajj Fatah 1er Etage ED Oulfa Casablanca

Tél. : 06 66 89 36 31

Total des frais engagés : 850,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

08/05/2023

Nom et prénom du malade : TAHIR Haliba épouse BADRANE Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :



Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/05/2023	Consultation	1	300 DA	
15/05/2023	Consultation	1	300 DA	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## ÉLÈVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

PROSESSES DENTAIRES		MATERIAUX		COEFFICIENT DES TRAVAUX																			
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D</td> </tr> <tr> <td colspan="2">G</td> </tr> <tr> <td colspan="2">00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">35533411</td> </tr> <tr> <td colspan="2">11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> </table>		H		25533412	21433552	00000000	00000000	D		G		00000000		35533411		11433553		B		MONTANTS DES SOINS	
H																							
25533412	21433552																						
00000000	00000000																						
D																							
G																							
00000000																							
35533411																							
11433553																							
B																							
		<p><b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>																					
				DATE DU DEVIS																			
				DATE DE L'EXECUTION																			

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Nawal NADEF

Oto-Rhino - Laryngologue  
Maladie et Chirurgie du Nez  
Gorge - Oreille - Face et cou  
Exploration et traitement  
de surdité  
vertige - Trouble de la voix  
Endoscopie  
Ronflement - Allergie

الدكتورة نوال نصيف  
أستاذة دارجة الأنف  
الحنجرة، الأنف - الوجه والعنق  
تشخيص وعلاج الصم  
الدوخة - اضطرابات الصوت  
الفحص بالمنظار  
الشخير و المحساسة

## ORDONNANCE

Casablanca, le : 08/01/2023 الدار البيضاء. في

# TARIQ KABIBA EP. BADRANE

PPV: 116DH00  
PER: 06-25  
LOT: 11893

LOT: M22086  
EXP: JUN 2025  
PPV: 45,50 DH

LOT 211948  
EXP 04/2024  
PPV 74.10DH

LOT: 22-36  
DUO: 10/2025  
69,00 DH

LOT: 229839  
DLUD: 01/2026

69,000H  
City office - 56 lotissement Missimi Etage 4/Appt 44<sup>ét</sup>, 45 hay Hassani

EN FACE MARJANE HAY HASSANI , ICE : 001812377000990

Tél.:05.22.25.78.21/ 05.22.99.62.09/ 07.00.84.17.18

37,60 6 | Diprofalc Post  
LOT : 782  
PER : OCT 2025  
PPV : 37 DH 60

Diprofalc Post  
1 apprx 21 Nov 167

Dr. Nawaï NADEF  
MEDECIN ORL et CHIRURGIEN  
CERVICO-FACIAL  
Cité Office 5/8 Lot Missini, Etage 4  
Appr 44-45 Hay Massina Casablanca  
Télé: 0-22-25-72-21 / 05-92-03-13-09

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA  
ZEDD Abdellati  
Docteur en Pharmacie  
022-224-04-04  
Casablanca - Tel: 0522-90-51-13  
ICE: 00229122000074

# Dr. Nawal NADEF

Oto-Rhino - Laryngologue  
Maladie et Chirurgie du Nez  
Gorge - Oreille - Face et cou  
Exploration et traitement  
de surdité  
vertige - Trouble de la voix  
Endoscopie  
Ronflement - Allergie



الدكتورة نوال نضيف

اختصاصية في أمراض و جراحة الأنف  
المخجنة - الأنف - الوجه و العنق  
تشخيص و علاج الصم  
الدوخة - اضطرابات الصوت  
الفحص بالمنظار  
الشخير و الحساسية

## ORDONNANCE

Casablanca, le :

15/05/2023

الدار البيضاء. في.

TALIR HABIBA EP BADRANE

7h.00



28g x 36g motif 15



2/ Ultra levure S.

18x5 motif 15



13913



City office - 58 lotissement Missimi Étage 4 Appart 44 , 45 hay Hassani

EN FACE MARJANE HAY HASSANI , ICE : 001812377000090

Tél.: 05.22.25.78.21 / 05.22.99.62.09 / 07.00.84.17.18